

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Initiative parlementaire (03.454 é. Loi sur la nationalité. Modification)

S'agissant des naturalisations par le peuple à l'échelon de la commune, la CIP-E propose une solution précisant qu'il incombe aux cantons de déterminer la procédure et que les décisions de naturalisation doivent être motivées. Elle ne prévoit pas de nommer l'organe de décision, ni de fixer une procédure spéciale qui règle la motivation requise suffisante et conforme au droit. Le projet de loi prévoit par ailleurs un droit de recours contre les naturalisations ordinaire à l'échelon cantonal.

Date limite: 11 mars 2005

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des migrations, Domaine de direction Nationalité et intégration, 3003 Berne-Wabern, téléphone 031 324 70 33, fax 031 323 42 00
www.parlament.ch/homepage/ed-berichte-parlament/ed-pa-berichte-parlament-legislativkommission/ed-pa-berichte-parlament-spk.htm

18 janvier 2005

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.01.2005
Date	
Data	
Seite	343-343
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 299

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.